



## Commission de la jeunesse

**3321 - Soutien aux collectivités  
locales et aux associations**

**Activités socio-éducatives en  
faveur des jeunes du Bas-Rhin**

**Rapport n° CP/2013/908**

**Service gestionnaire :**  
Service de la jeunesse

### Résumé :

Le présent rapport soumet à votre approbation:

- le soutien à une association socio-éducative
- le soutien à une action phare dans le cadre du CTJ
- le soutien à l'opération Ville-Vie-Vacances Toussaint et Noël 2013

### **1) Le soutien aux associations**

Les aides aux associations et aux collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse dans le cadre d'actions quotidiennes et de projets. Les demandes de subventions ont toutes été examinées et soumises pour avis à la commission de la jeunesse.

La proposition est reprise dans le tableau joint en annexe.

### **2) Le soutien aux actions phare dans le cadre des Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ)**

Conformément à la décision du Conseil Général du 10 décembre 2012, les CTJ en cours continuent à bénéficier de l'aide à l'ingénierie jeunesse et à un projet phare.

Il vous est proposé de soutenir le projet phare, dans le cadre du CTJ de Schiltigheim.

La proposition est reprise dans le tableau joint en annexe.

### **3) Opération Ville-Vie-Vacances (VVV):**

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été » qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

Ce dispositif interministériel vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans, avec des objectifs privilégiant :

- les potentialités d'épanouissement personnel des jeunes
- les apprentissages sociaux et l'éducation à la citoyenneté
- la responsabilisation
- la solidarité locale ou internationale
- les logiques d'insertion sociales et professionnelle.

Les autres financeurs du dispositif sont l'Etat, la Ville de Strasbourg et, dans une moindre mesure, les autres communes concernées.

La préfecture du Bas-Rhin assure le secrétariat d'une cellule « Ville-Vie-Vacances » réunissant les cofinanceurs du dispositif. Pour les dossiers faisant l'objet d'un avis favorable,

la cellule s'est assurée que le projet répond aux critères du dispositif et propose un plan de financement qui doit permettre la réalisation de l'action.

Les projets qui vous sont soumis concernent les périodes des vacances de la Toussaint et de Noël 2013.

La commission de la jeunesse s'est prononcée favorablement pour l'attribution des subventions récapitulées sur le tableau annexé

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15014	65-65734-33	148 600,00 €	1 870,00 €	1 720,00 €
21102	65-6574-33	146 000,00 €	46 060,00 €	15 000,00 €
31810	65-65734-33	85 000,00 €	20 921,00 €	5 100,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 21 820 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL